



Statut social et droit fiscal

Par **roller84**, le **01/04/2008** à **23:38**

Bonjour, je suis un jeune cadre dans une entreprise du bâtiment. Je suis en CDI depuis près de 10 ans. JE souhaiterais faire évoluer ma carrière, ainsi que mes revenus en créant ma propre activité salariale. Mais comme beaucoup, je n'ai pas les moyens de m'arrêter de travailler. En plus, je ne sais pas à quel moment l'activité que je projette me permettra d'en vivre convenablement. Mes questions sont donc les suivantes : Ai-je le droit de combiner simultanément deux activités professionnelles dans ce contexte particulier ? En sachant que mon activité actuelle se fait à temps plein. Dois-je en avertir mon employeur ? Et cela même si je ne suis en aucun cas un nouveau concurrent ? Quel statut social aurais-je alors ? (gérant, salarié, ou les deux ?) Que va-t-il se passer au niveau des caisses d'assurance maladie, des caisses de retraite ? Devrais-je cotiser en tant que salarié d'un côté, et en tant que gérant de l'autre ? D'un point de vue fiscal, mes deux sources de revenu devront-elles être déclarées ? Devrais-je utiliser les services d'un centre de gestion agréé pour ma déclaration ? Me faudra-t-il ouvrir un compte en banque spécialement pour la société que je projette ? En conclusion, y a-t-il une solution idéale pour simplifier tout ces problèmes dans un premier temps ? Par exemple, la création d'une association au lieu d'une sarl ? Ou alors, ne pas me mettre dans l'effectif de cette nouvelle société (ou association) et être commercial indépendant (mais ne serait-ce pas déplacer le problème ailleurs ?) . En vous remerciant par avance des renseignements et solutions que vous pourrez m'apporter.

Par **Thierry Nicolaidès**, le **02/04/2008** à **12:00**

Vos questions méritent une consultation avec un avocat spécialisé vu la complexité de votre dossier. Désolé de ne pouvoir vous donner une réponse écrite succincte et rapide. Elle serait de fait erronée. Dubus